

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 05 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 26 janvier précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Michaële DEPIN, Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Maurice COFFIN, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Didier AROLD ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurélie TIRS
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Mickaele DEPIN
Aude Line MATURSKI ayant donné procuration à Jean Luc LAMBERT
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU
Jacqueline DANTAN n'ayant pas donné procuration

ABSENTS :

Sarah VASSEUR

Delphine DELPORTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 février 2024 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 février suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 243 - CCAS – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Annie CARINCOTTE, adjoint au Maire déléguée aux solidarités, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 26 mai 2020, le conseil municipal a fixé le nombre de membres et à désigné ses représentants au sein conseil d'administration du CCAS.

Elle précise que Monsieur Sébastien KARAS a souhaité démissionner de ses fonctions de membre du conseil d'administration et elle indique que le conseil doit donc désigner un nouveau représentant. Elle rappelle également le souhait de maintenir un élu d'opposition dans le conseil d'administration du CCAS.

Madame Thérèse DELASSUS s'étant portée candidate,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Décide, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette élection,

Madame Thérèse DELASSUS est élue, à l'unanimité des membres présents, en tant qu'administratrice du Centre Communal d'Action Sociale et représentant le conseil municipal.

Publié sur le site le 21 février 2024